

François Joseph OPART veuf Clémentine BLOT

X

Marie Catherine Josephe FICHAU

N<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>  
 L'an mil huit cent vingt cinq, le vingt six avril, six heures du Soir,  
 j'assistant nous soussignés Joseph Opart, maire officier de l'état civil de la  
 Commune de Wixernes, Département du par. de Calais, canton de St. Omer  
 (françois Joseph Sud), Sont comparus publiquement en la maison commune, françois  
 Joseph Opart né à Wixernes le huit Mars mil sept cent quatre  
 vingt deux, ainsi qu'il est constaté par son acte de naissance ici  
 représenté, ouvrier papetier domicilié en cette commune, fils majeur  
 et légitime de françois Opart décédé à Wixernes, le deux simlaire  
 an onze de la république française, comme il est constaté par  
 l'acte de décès déposé aux archives de l'adite commune ici  
 représenté, et de cathérine Josephe Delattre menagère domiciliée  
 audit Wixernes ci présente et consentante, veuf de feu marie  
 Clémentine Josephe Blot décédée à Wixernes, le vingt trois  
 Décembre mil huit cent vingt trois, comme il est constaté par  
 l'acte de décès déposé aux archives de l'adite Commune, ici  
 représenté; Et Demoiselle marie cathérine Josephe fichau née  
 à Levozzele, canton de Wormhoudt, Département du nord, le trente  
 mars mil sept cent quatre vingt sept, ainsi qu'il est constaté  
 par son acte de naissance de l'année audit Levozzele le dix  
 sept avril mil huit cent vingt cinq ici représenté, journalière  
 domiciliée à Wixernes fille majeure et légitime de feu pierre  
 fichau décédé à Levozzele canton de Wormhoudt Dépar

tements du nord, le vingt quatre Brumaire an quatre de la  
republicque française, ainsi qu'il est constaté par l'acte de décès  
d'Étienne audit Ledezzele, le dix huit avril mil huit cent vingt  
cinq, ici représenté, et de Marie Joseph Gardou menagère Do-  
micielle en la dite commune de Ledezzele, ci présente et con-  
sentante. Lesquels en présence Philippe Louis Joseph Segrand,  
agé de quarante sept ans Agent principal de l'acti-  
vance. Mutuelle particulière au spa. de Calais beau  
frère de l'époux, d'Antoine Joseph Delattre agé de trente  
sept ans ouvrier papetier cousin germain de l'époux,  
leur deux domiciliés à Mixerve. De Pierre Sibau agé de  
trente sept ans journalier domicilié à Ledezzele canton de  
Wormhoutt Département du nord, frère de l'épouse, et de Louis  
Dém. Poulon agé de vingt huit ans ouvrier papetier  
domicilié à Mixerve, amis des époux, nous ont  
requi. de procéder à la célébration du mariage projetée entre eux  
et dont la publication ont été faite devant la principale  
porte de notre maison commune savoir la première le dix  
avril et la seconde le dix sept dudit mois présente année  
jour de Dimanche à heure de midi, ainsi qu'il est constaté  
par le registre des actes de publication ici représentés,  
aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signi-  
fiée faisant droit à leur requi. et après avoir donné  
lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnées et en chapitre  
VI du titre du code civil intitulé du mariage, avons demandé  
au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre  
pour mari et pour femme chacun d'eux ayant répondu  
à l'épousement et affirmativement, Déclarons au nom de la loi  
française Joseph Opart, et la Demoiselle Marie Catherine  
Joseph Sibau sont unis par le mariage. Et tout quoi  
nous avons rédigé le présent procès verbal, lecture faite  
le premier témoin. a signé avec nous les époux les  
mères des époux le ~~premier~~ deuxième troisième et quatrième

2<sup>eme</sup> et  
témoin ont déclaré n'avoir jamais vu signés approuvés  
la Nature à la cinquante cinquième ligne du présent acte

Segrand

Robert

